

## Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez

101, rue de la Plage, Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0 Téléphone : 450 883-2264 Télécopieur : 450 883-0833 Courrier électronique : info@munsar.ca Site web : www.munsar.ca

Aux contribuables de la susdite municipalité

## **AVIS PUBLIC**

## RÈGLEMENT 963-2023

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, CONFORMÉMENT AU CODE MUNICIPAL, QUE:

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2023, LE CONSEIL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 963-2023 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE DE SERVICE RELATIVE AUX BARRAGES PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ

LE PRÉSENT RÈGLEMENT VISE À IMPOSER UNE TAXE DE SERVICE RELATIVE AU REMBOURSEMENT DES COÛTS ENGENDRÉS PAR LA MISE AUX NORMES DES BARRAGES, TELS QUE SON ENTRETIEN, LES TRAVAUX ET LES ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE ET TOUT AUTRE COÛT DIRECT OU INDIRECT.

LE RÈGLEMENT NUMÉRO 963-2023 ENTRE EN VIGUEUR LE 8 JANVIER 2024, DATE DE LA PUBLICATION DU PRÉSENT AVIS.

CE RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES D'OUVERTURE.

DONNÉ À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

(SIGNÉ)
ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

(RÈGLEMENT NUMÉRO 963-2023)

JE, SOUSSIGNÉE, ANICK BEAUVAIS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN L'AFFICHANT EN TROIS (3) EXEMPLAIRES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL LE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT À SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ, CE HUITIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

(SIGNÉ)
ANICK BEAUVAIS
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE